

COURRIER REÇU LE

19 DEC. 2016

Mairie de
MOIGNY-SUR-ECOLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104056-20161215-DEL15121607-DE

/2016

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

DEL.15.12.16.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2016

Sur convocation adressée par le Maire aux conseillers municipaux le 07/12/2016 et avis affiché à la porte de la mairie ce même jour.

Conseillers municipaux présents à la séance : 18

Nombre de Pouvoirs : 6

Résultats des votes :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 1
Absents : 3

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille seize, le quinze décembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis au nombre de dix-huit, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrice SAINSARD, Maire.

Présents : Maria-Gabriela BOBAULT, Catherine ESTRADE, Jean-Pierre TROTIN, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Jean-Paul ANNA, Valérie MECHIN-QUENSIERRE, Michel RODRIGUES, Svetlana VAMOS, Elisabeth DUPRE, Maria IUNG, Bruno DEROUIN, Valérie LEBRETON, Annie MOREAU, Gérard MEYDIOT, Daniel STEIGELMANN et Violaine PAPI, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir : Gilles VIGUERARD, pouvoir à Catherine ESTRADE ; François ORCEL, pouvoir à Jean-Marie ANNA ; Laurent DUCRUIT, pouvoir à Patrice SAINSARD ; Stéphanie DE BIASIO, pouvoir à Jean-Pierre TROTIN ; Lydie THIBAUT, pouvoir à Jean-Paul ANNA ; Gwladys RIVIERE, pouvoir à Maria-Gabriela BOBAULT.

Absents : Patrick DE BRABANDER, Xavier MARTIN et Xavier GORECKI.

Secrétaire de séance : Sophie DESFORGES.

AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE MOIGNY-SUR-ECOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

En sa séance du 15 décembre 2016,

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L 153-16,

VU La Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000,

VU La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014,

CONSIDERANT que par délibération du Conseil municipal de Moigny-sur-Ecole, en date du 5 juin 2014, la Commune a décidé de prescrire l'élaboration d'un PLU et en a défini les modalités de concertation,

VU le projet de PLU arrêté lors du Conseil municipal de Moigny-sur-Ecole, le 22 novembre 2016,

VU l'avis favorable de la Commission « Sécurité – Urbanisme – Agriculture et Développement Durable » en date du 06 décembre 2016,

ENTENDU l'exposé du Maire,

APRES DELIBERATION,

EMET un avis favorable au projet de PLU de la commune de Moigny-sur-Ecole.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-avant désignés et ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Patrice SAINARD.

Le Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, 56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. Publié le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104056-20161215-DEL15121607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016